



TARIF TTC DES HONORAIRES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

VENTE DE BIENS A USAGE D'HABITATION

3% TTC à charge de l'acquéreur excepté convention contraire

VENTE DE BIENS A USAGE COMMERCIAL

5% TTC à charge de l'acquéreur excepté convention contraire

VENTE DE BIENS DEMENAGEMENT OFFERT POUR LE VENDEUR

4.5% TTC à charge de l'acquéreur excepté convention contraire

VENTE DE TERRAINS :

10% TTC à charge de l'acquéreur excepté convention contraire

ESTIMATION

Toutes nos estimations sont **gratuites** et sans **engagement**

Notre agence n'est pas habilitée à percevoir des fonds, effets ou valeurs à l'occasion des opérations qui lui sont confiées. Tous les honoraires passeront par la comptabilité du notaire en charge de l'exécution de la vente.